

ASSEMBLEE NATIONALE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

SIXIEME LEGISLATURE

Travail-Liberté-Patrie

SECRETARIAT GENERAL *P*

Direction des Services Législatifs *R*

Division des Séances et Huissiers *88*

Année 2019

Séance plénière du 1^{er}/10/2019

LOI N° _____

**AUTORISANT LA RATIFICATION DU
PROTOCOLE PORTANT AMENDEMENT DE LA
CONVENTION RELATIVE AUX INFRACTIONS ET
A CERTAINS AUTRES ACTES SURVENANT A
BORD DES AERONEFS (PROTOCOLE DE
MONTREAL), ADOPTE LE 04 AVRIL 2014
A MONTREAL**

Article premier : Est autorisée, la ratification du protocole portant amendement de la convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs (protocole de Montréal), adopté le 04 avril 2014 à Montréal.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Délibéré et adopté le 1^{er} octobre 2019

La Présidente de l'Assemblée nationale



Yawa Djigbodi TSEGAN